



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Participation du public – Synthèse

### **Projet d'arrêté portant nouvelles dates de pêche de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) aux stades d'anguille de moins de douze centimètres et d'anguille argentée en domaine maritime**

Le projet d'arrêté a été soumis à participation du public du 10 août 2023 au 30 août 2023 sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

#### **1°) Nombre total d'observations reçues :**

3 avis ont été déposés sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Les 3 avis sont recevables et non identiques.

La Fédération Nationale de Pêche et de protection du milieu aquatique (FNPF) a explicitement donné son avis.

#### **2°) Synthèse des observations émises :**

Parmi les avis les 3 sont explicitement défavorables au projet d'arrêté « en l'état ».

Les critiques et demandes d'évolution des participants portent sur la demande d'interdiction totale de la pêche de la civelle (1 avis), voire de l'anguille (2 avis) au regard de l'état du stock. La FNPF sollicite un moratoire sur la pêche de l'anguille en argumentant sur le fait qu'une interdiction complète permettrait une simplification des contrôles du braconnage et permettrait une restauration du stock d'anguille.